

Travailler ensemble pour faire progresser un élève handicapé en milieu ordinaire. Comment dépasser les ruptures ? Comment assurer les continuités ?

Catherine Becchetti-Bizot, IGEN

En introduction, je voudrais simplement souligner le fait que l'intitulé de cette table ronde (qui renvoie à celui de ces journées) rend parfaitement compte de la problématique et des enjeux auxquels nous avons à faire face aujourd'hui pour rendre effective la scolarisation des élèves handicapés.

- « **Travailler** » renvoie à un agir, à des pratiques, qui ne vont pas de soi : il s'agit, au-delà des progrès chiffrés évoqués ce matin, de construire des réponses pédagogiques spécifiques pour garantir le progrès des élèves ;
- « **ensemble** », renvoie à une multiplicité et une complémentarité des acteurs dont il faudra mieux définir le rôle, la place, pour chacun, ainsi que les modes de collaboration, sans exclure aucune compétence des uns ou des autres ;
- « **pour faire progresser** » : cette idée entre en totale opposition avec celle de « présomption d'incompétence » qui pèse, dans l'opinion, sur tout enfant ou adolescent « porteur d'un handicap », stigmatisé par un diagnostic médical qui, dès lors qu'il se transforme en pronostic, risque de freiner toute tentative de mettre en place pour ce jeune les dispositions nécessaires à son éducation et adaptées à ses besoins particuliers.
- « **en milieu ordinaire** » : cette expression désigne, non pas un milieu normé, mais un espace suffisamment ouvert et flexible pour accueillir en son sein une diversité de profils, sans discrimination, et pour inclure la différence.
- « **Dépasser les ruptures** » : l'histoire de notre système scolaire et l'organisation de notre école ont engendré un certain nombre de cloisonnements, de séparations, qu'il nous faut mieux identifier et combler pour rendre possible la « continuité des parcours » et l'accès à la formation préconisés par la loi.
- « **Assurer les continuités** » : il s'agit précisément de proposer des solutions pour dépasser les ruptures repérées et mettre en place une cohérence et un continuum entre les structures, les systèmes, les acteurs et intervenants variés.

Je vais donc me contenter de reprendre ces six points qui, à mon sens, permettent de faire le tour des principales interrogations posées à notre système éducatif français (et peut-être au-delà) lorsqu'il s'agit de scolarisation des élèves handicapés.

Travailler

La scolarisation des élèves handicapés (SEH), on l'a dit, ne va pas de soi. Elle exige un effort particulier, fondé sur une forme de volontarisme, parce qu'elle va à l'encontre d'habitudes ancrées dans nos pratiques, dans nos regards aussi, qu'elle s'oppose aux structures installées, qu'elle semble parfois mettre en cause certains principes fondamentaux de notre République (par exemple, le principe d'égalité que l'on confond trop souvent avec celui d'uniformité (des enseignements et des méthodes) et qui masque parfois celui, plus juste, d'équité). La SEH implique, comme nous l'a montré ce matin Charles Gardou, des déplacements de frontières, une réflexion profonde et une refondation de notre système pour que les objectifs fixés pas la loi ne restent pas lettre morte, pour que l'on passe du droit à l'action.

Ensemble

Cet effort à accomplir ne peut être que collectif parce que les dispositions nécessaires à la mise en place d'un projet cohérent de scolarisation pour l'élève handicapé s'appuie sur la pluridisciplinarité des compétences, demande l'intervention de plusieurs acteurs : les professionnels du milieu médico-social, les familles, les enseignants dits spécialisés, les équipes pédagogiques ordinaires, les personnels de direction, d'encadrement, d'orientation, les personnels d'accompagnement, les collectivités, les décideurs (pour les mesures de compensation), etc. ... la difficulté étant de trouver un mode de concertation simple, fluide et efficace qui fasse que toutes ces compétences n'entrent pas en contradiction ou en concurrence les unes avec les autres et que l'élève n'ait pas à pâtir d'une complexité supplémentaire (qui viendrait alourdir son handicap).

« Travailler ensemble », c'est donc d'abord trouver une bonne complémentarité, une concertation organisée de tous les acteurs, qui ont chacun un rôle indispensable à jouer.. Il y a aussi dans « ensemble » l'idée d'un consensus social et culturel sans lequel cette collaboration ne peut s'effectuer.

Faire progresser

Cette idée est sans doute la plus importante parce qu'elle se réfère à une conception dynamique de la scolarité et de l'individu. Elle renvoie d'une part à la notion d'éducabilité de l'enfant handicapé, notion très récente puisqu'elle date des Lumières et a eu bien du mal à faire son chemin à travers le XIXe siècle. D'autre part, elle nous interdit de figer et de réduire l'enfant à sa déficience : elle nous impose de nous attacher d'abord à ses aptitudes, à ses potentialités propres – afin de transformer ces potentialités en compétences, en s'appuyant sur ce que l'élève peut faire ou sait faire pour le faire progresser dans les apprentissages scolaires (ou préprofessionnels). Scolariser, ce n'est pas aménager un coin de classe pour accueillir un élève, c'est construire, inventer des solutions pour lui rendre accessibles les savoirs – tout en tenant compte de ses besoins, de son rythme et de sa situation particulière. Ce n'est plus à l'enfant de s'adapter à la norme scolaire, c'est à l'école d'assouplir cette norme, de l'élargir, pour inclure la particularité d'un élève dans son champ de compétence et d'action.

On ne progresse d'abord que par rapport à soi, on développe d'abord les talents et les aptitudes que l'on a en soi. Les élèves handicapés sont des élèves particulièrement motivés, qui ont le plus souvent une forte capacité d'adaptation, soucieux de réussir, d'aller de l'avant (ce n'est pas la performance qui les intéresse). De plus, pour la plupart, ils ont développé des stratégies de compensation de leur handicap qui les rend particulièrement aptes aux apprentissages scolaires, contrairement à toutes les idées reçues, ou qui, en tout cas, leur a permis de développer des compétences originales et inattendues. Il faut tirer parti de toute cette richesse. Pour peu que les professeurs soient attentifs à ces talents particuliers, ils trouveront les points d'appui sur lesquels bâtir des scénarios didactiques intéressants et porteurs de réussite, pour ces élèves comme pour tous les autres élèves de leur classe.

En milieu ordinaire

Le milieu ordinaire, comme on vient de le dire, ne peut plus, dès lors, se définir comme l'espace de la norme scolaire, mais comme celui de l'inclusion. Depuis la loi d'orientation de 1975 et jusqu'à celle de 2005 a prévalu de concept d'« intégration » scolaire. Le problème de l'intégration, c'est qu'il fait considérer celui qu'on intègre comme un élément étranger que l'on accepte, que l'on accueille ou que l'on tolère, malgré l'altérité constitutive qui est la sienne. Le risque est de s'en tenir à une attitude caritative, tolérante certes, mais en aucun cas constructive. Faire progresser l'élève handicapé en milieu ordinaire c'est considérer d'emblée qu'il est membre à part entière de la communauté scolaire, que sa place est, comme pour les

autres, dès le départ à l'école et que c'est à l'école de savoir gérer l'hétérogénéité des compétences et des profils, de mettre en place les dispositions et aménagements nécessaires à la réussite de tous.

Dépasser les ruptures

Notre système est fondé sur un certain nombre de cloisonnements, de séparations, qui s'avèrent préjudiciables à la « continuité des parcours » (de tous les élèves, et a fortiori des élèves handicapés) et qu'il faut donc dépasser ou même, purement et simplement, faire tomber.

Il y a au moins trois types de cloisons à faire tomber :

- entre le secteur médico-social, les institutions spécialisées, et le système scolaire ordinaire ;
 - à l'intérieur du système ordinaire, entre les personnels « spécialisés », la plupart issus du premier degré, et les enseignants ordinaires ; ou bien entre les dispositifs spécifiques et les classes ordinaires ;
 - sur la durée d'une scolarité, les différents paliers d'orientation que sont, de manière plus ou moins assumée : le passage du premier degré au collège ; l'issue du collège ou la fin de la scolarité obligatoire ; l'entrée à l'université ou dans la vie professionnelle.
- Chaque palier est marqué par des rituels d'évaluation (contrôles, tests, examens), dont il y aurait beaucoup à dire (nous avons consacré à ce sujet un séminaire de trois jours à l'ESEN en février)... mais qui se caractérisent par le fait qu'ils ont une forte charge symbolique parce qu'ils surdéterminent les choix et les décisions qui orientent la vie de l'enfant. (Il faut souligner, en particulier, la prépondérance des notes, qui jouent un rôle de sanction particulièrement discriminant et sélectif, et peut constituer un obstacle supplémentaire important dans le parcours d'un élève handicapé).

Mais il y a aussi des discontinuités à d'autres niveaux : par exemple entre les mesures de compensation mise en place au long d'une scolarité et les conditions d'examens finaux. Il faut aussi évoquer, dans les ruptures, l'organisation des enseignements dans le second degré, fondé sur les disciplines, qui ont chacune leur programme et leurs exigences, leur distribution horaire, organisation qui ne favorise pas la mise en place de démarches concertées et partagées.

Enfin, pour l'élève handicapé, à l'émiettement des enseignements vient s'ajouter celui des prises en charge (heures de soin, heures de soutien particulier, heures de rééducation...) – qui constituent autant de micro-ruptures entravant le parcours d'un élève et rendant encore plus complexe la scolarité d'un jeune handicapé. Il n'est pas si facile de dépasser ces obstacles, car le système français est ancré dans des principes et des valeurs, comme on l'a vu, constitutives de l'identité républicaine. De plus, la difficulté et les exigences du recrutement (pour devenir enseignant, médecin, etc.) font que les acteurs de chacun des domaines concernés se sentent menacés dans leur identité et dans leur statut (cette identité se définissant par leur expertise dans un domaine dont ils ont peur qu'il disparaisse...)

En bref, il est urgent d'introduire de la souplesse et de la flexibilité dans notre système. Pour cela, il nous faut créer des ponts entre milieu spécialisé et milieu ordinaire, et très progressivement opérer un transfert des compétences. Si nous allons trop vite, le risque est de mettre en conflit les différents acteurs, alors que nous avons besoin, plus que jamais, qu'ils apprennent à travailler ensemble, à coopérer dans la complémentarité des compétences de chacun. Plutôt que de s'indigner ou d'accuser le système éducatif de ne pas aller assez vite dans la mise en application de la loi, plutôt que de camper sur nos positions et de protéger nos territoires, il est temps de réfléchir à la manière la plus efficace et intelligente de dépasser ces points de ruptures.

Assurer les continuités

Pour mettre en place cette cohérence et ce continuum entre les structures, les systèmes, et les divers intervenants, il n'y a pas de solutions toutes faites, mais des solutions adaptées à notre culture et à notre histoire. Nous sommes là aujourd'hui pour y réfléchir et en discuter.

On peut cependant identifier quelques leviers pour accélérer les évolutions engagées :

- Un des leviers essentiels est la formation des enseignants et leur accompagnement par les personnels d'inspection et d'encadrement compétents et eux-mêmes formés (connaître les droits et obligations, adhérer à une déontologie, se forger une culture commune, apprendre à travailler en équipe autour du projet de l'élève, mettre en place des démarches transversales pour répondre à la problématique des besoins éducatifs particuliers, savoir que l'égalité des chances passe par la différenciation des traitements, que l'enfant se définit comme une globalité (cognitive, psychologique, affective), et non par un handicap diagnostiqué qui paralyse son évolution..., tous ces points doivent faire partie de la formation des maîtres)

- Renforcer le pilotage académique pour organiser la complémentarité des savoir-faire professionnels : il ne s'agit pas d'évincer mais de coordonner les niveaux intermédiaires, de rassembler les ressources pour optimiser les moyens engagés par l'Etat dans la SEH. Ces moyens sont déjà considérables et il est regrettable que la défense d'intérêts particuliers ou de fiefs administratifs rendent parfois contreproductifs et inopérants ces moyens. Chacun doit rester dans son rôle et porter haut les ambitions de la mission qui lui est confiée.

- Mutualiser les expériences et accompagner les pratiques, pour passer du stade de la mise en œuvre organisationnelle de la loi à la mise en place de l'accessibilité des savoirs. Il existe actuellement une multitude d'expériences et d'actions menées par les équipes sur le terrain, efficaces localement mais dispersées, qui demandent à être formalisées et mieux connues.

- Revoir dans leur ensemble et dans leurs fondements les systèmes d'orientation et d'évaluation des élèves, dont on a vu qu'ils sont devenus inadaptés aux nouveaux défis et à l'exigence de diversification et de flexibilité de l'enseignement aujourd'hui.

En conclusion, la scolarisation des élèves handicapés nous contraint aujourd'hui à des changements profonds, à une évolution accélérée des pratiques, des méthodes et des mentalités : elle s'appuie sur la reconnaissance de la diversité des aptitudes et des talents, sur une formation des équipes à la différenciation pédagogique fondée non pas sur la discrimination (ou le classement) des enfants mais sur le repérage des aptitudes diverses propres à chacun. Cette réflexion pédagogique doit s'appuyer sur un travail d'équipe, intégrant la collaboration de partenaires multiples et complémentaires. Elle doit être encadrée par les corps d'inspection pédagogique et irriguée par la recherche. Enfin, elle doit s'appuyer sur des objectifs et des valeurs partagées.